

„ nouvelle & confirmée dans la dernière Diette
„ de Convocation ; au contraire nous sommes au-
„ torisés par cette même Constitution qui exclut
„ toute autre Election que celle d'un Piate , à ne
„ pas exposer aux hostilités des Etrangers les Cou-
„ rones & Joyaux que la République conserve
„ avec respect , à cause de leur vénérable antiquité ,
„ & sans lesquels il est établi qu'aucun Couronne-
„ ment ne peut se faire en Pologne. Le soin nous
„ en a été commis par la République long tems
„ avant les troubles. Nous n'avons rien fait depuis
„ qui doive nous rendre suspects de trahison ou
„ d'infidélité , & ce n'est point sans l'avis & le
„ consentement de la plus saine partie des divers
„ Etats du Royaume que nous nous sommes déter-
„ minés à pourvoir à la sûreté de ces Couronnes &
„ Joyaux. Le Primat même jouissant alors de toute
„ l'Autorité Royale , a permis de les transporter
„ dans le lieu sûr où ils restent cachetés du sceau
„ des Commissaires de la République Députés par
„ la Constitution de 1726. , & au même état que
„ ces Députés les remirent en ce tems-là au Trésor.
„ Nous convenons qu'à l'issue du Siege de
„ Dantzich nous signâmes un Ecrit par lequel on
„ prétendoit nous obliger à représenter au plutôt
„ ces prétieux effets : Mais en même-tems nous nous
„ récrions sur l'état violent où nous étions alors ,
„ & prétendons que s'il ne convenoit pas à une
„ Puissance étrangère de nous forcer à signer une
„ telle obligation , il nous convient encore moins
„ de la remplir après l'avoit signée , puisque nous
„ ne le pourrions faire que par la perte de ce qui
„ nous est aussi cher que la vie. Nous déclarons
„ cependant à la face de toute la Terre , qu'au-
„ tôt que notre Roi légitimement élu sera de
„ retour à Varsovie , nous représenterons à S. M.